IV

LE *BELLUM* DE CATILINA ET DE SES COMPLICES DANS LES *CATILINAIRES* DE CICERON

par Christophe Burgeon

Université de Lille

Résumé. – *Cicéron ambitionne de persuader le Sénat et le peuple romains que les protagonistes de la conjuration de Catilina préparaient un conflit armé visant à renverser la* **Res publica** *et à s'emparer du pouvoir illégalement. Pour ce faire, il a maintes fois recours au terme de* **bellum**. *L'Arpinate désire en effet donner à la conjuration une portée globale et amplifier l'importance du danger encouru afin de légitimer son emploi du* ***sénatus-consulte ultime****, tout en justifiant les mesures prises.*

Summary. – *Cicero aims to persuade the Senate and the Roman people that the protagonists of the conspiracy of Catilina were preparing an armed conflict in order to overthrow the* **Res publica** *and seize power illegally. To do this, he repeatedly uses the term* **bellum**. *Cicero indeed wishes to give to the conspiracy a global scope and to amplify the importance of the incurred danger in order to legitimize his use of* ***the ultimate senatus-consult****, while justifying the taken measures.*

Le 8 novembre 63, Cicéron rapporta devant le Sénat avoir été informé d'un complot visant non seulement à attenter à sa vie, mais également à renverser l'État. Inquiété par ce discours, Catilina quitta Rome dans la nuit du 9 novembre sous prétexte de s'exiler à Marseille. Le consul démentit et, s'adressant au peuple romain quelques heures plus tard, déplora le départ de Catilina en route pour rejoindre l'armée de Manlius stationnée en Étrurie. Les 3 et 5 décembre 63, il tint au Sénat deux discours virulents à l'encontre des conjurés restés à Rome [1]. La conspiration de 63, à laquelle prirent part des citoyens issus de toutes les classes sociales et des quatre coins de la péninsule italienne (essentiellement des Romains ruinés ou spoliés), ébranla fortement la stabilité de la *Res publica* durant de nombreux mois, d'autant plus que Catilina put compter sur l'appui d'autres Romains influents, tels que Lentulus Sura et Manlius.

Les exécutions ordonnées de conjurés par Cicéron à la fin de l'année 63 soulevèrent tantôt l'indignation tantôt la suspicion d'un pan des citoyens romains. Il lui fallait dès lors mettre en avant la menace qui avait guetté l'*Vrbs* et l'Empire en usant de termes grandiloquents, parmi lesquels figurait en bonne place, en raison de sa prégnance dans la mentalité collective et dans la littérature du Ier siècle avant J.-C., celui de *bellum*. Pourquoi fut-il maintes

1. D. Berry, *Cicero : Political speeches*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 9-12 ; A. Bell, « Cicero and the Spectacle of Power », *JRS* 87, 1997, p. 1-22.

fois préféré à celui de *coniuratio* [2] ? Le consul usa-t-il du vocable *bellum* pour légitimer ses actions ? Désigna-t-il « l'affaire Catilina » par l'expression *bellum ciuile* ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans le présent article. Les occurrences ont été replacées dans leur contexte historico-littéraire sur base de l'ordre chronologique, tout en dégageant les thèmes centraux des *Catilinaires* [3]. Nous avons subséquemment enregistré de nombreuses constantes. L'examen du choix lexical amène le philologue à réexaminer l'influence de Catilina et de ses complices lors de cette sombre période de l'histoire de Rome. Identifier et analyser la terminologie choisie par Cicéron, laquelle inspira Salluste, pour décrire le complot de 63 prouve que les actions des conjurés dépassaient de loin la conspiration traditionnelle en ce qu'elles devaient mener à une véritable guerre civile, la forme la plus impie et perfide du *bellum*.

* *
*

1. L'usage du terme de *BELLUM* chez Cicéron pour désigner l'affaire de 63

Dans la première *Catilinaire* [4], Cicéron informe les sénateurs des intentions de Catilina et de ses complices, tout en les associant à la révolte fomentée par Manlius en Étrurie ; ce dernier avait reçu comme instruction d'attendre Catilina avant de se mettre en marche avec ses hommes pour Rome. Concomitamment, les protagonistes de l'affaire présents devaient occire un certain nombre de leurs opposants et incendier plusieurs quartiers de l'*Vrbs*. Cicéron entend expliquer au Sénat ce qu'il a découvert des preuves matérielles de la *coniuratio*, et lui faire savoir que celle-ci s'apparente à une guerre eu égard au fait que les conjurés sont rassemblés *tota Italia* et *orbis terrae* [5].

Dans ce premier discours, Cicéron recourt à six reprises au vocable *bellum* en référence au rôle joué par Catilina et ses complices dans l'affaire de 63 [6]. Il est notamment préféré à ceux d'*amentia* et de *scelus* pour faire explicitement référence à la nature belliqueuse du plan de Catilina qui menaçait

2. Le terme de *coniuratio* n'était pas connoté péjorativement lorsqu'il était utilisé pour décrire le serment mutuel prononcé par des soldats rejoignant une armée, mais l'était quand il décrivait un serment mutuel destiné à matérialiser une conspiration.

3. Cicéron ne fit pas mention de ses discours sous ce titre. Dans une lettre adressée à Atticus (*Att*., 2, 1, 3), il résume respectivement ses quatre discours par les mots *cum Catilinam emisi* ; *quam habui ad populum, postridie quam Catilina profugit* ; *in contione, quo die Allobroges indicarunt* ; *in senatu Nonis Decembribus*.

4. Cicéron avait été instruit d'une réunion nocturne qui s'était tenue entre Catilina et d'autres nobles citoyens au domicile du sénateur M. Porcius Laeca le 6 novembre et dont l'objet était le projet de l'assassiner et d'incendier différents quartiers de l'*Vrbs*. De plus, ce groupe d'individus avait l'intention de solliciter l'aide d'habitants d'autres régions de l'Italie pour participer à un soulèvement destiné à porter Catilina et ses conjurés au pouvoir. Grâce à ces informations, Cicéron fut capable de déjouer la tentative d'assassinat qui le concernait dès le lendemain. Ainsi, au matin du 7 novembre, il sut comment accueillir les deux assassins qui se présentèrent à son domicile. Il réunit alors les sénateurs le lendemain et délivra la première harangue.

5. Cic., *Cat*., 1, 3 ; 12.

6. Cic., *Cat*., 1, 23 ; 25 ; 27 (*bis*) ; 29 ; 33.

l'Empire tout entier [7]. Dans ce même discours, le terme de *coniuratio* fut, quant à lui, utilisé à huit reprises pour évoquer les mêmes faits de manière générale [8]. L'emploi de *bellum* est ici éminemment lié aux projets que nourrissaient Lentulus et Catilina [9], mais aussi aux dommages que l'armée de Manlius [10], stationnée en Étrurie, était susceptible de causer. Cicéron écrit que des armes furent envoyées à ce dernier, et argue que lorsque Catilina l'eut rejoint, toute l'Italie eut à craindre un *patriae bellum* [11]. Ainsi entend-il d'emblée désigner les conjurés établis tant à Rome qu'à l'extérieur de la Cité en les laissant apparaître comme des ennemis intérieurs. Après que l'Arpinate eut déclamé sa première *Catilinaire*, Catilina dut avoir quitté l'*Vrbs* pour rejoindre Manlius. C'est la raison pour laquelle Cicéron peut lui affirmer : *proficiscere ad impium bellum ac nefarium* [12] ; les adjectifs *impius* et *nefarius* furent choisis pour identifier les aspects immoraux et contraires au *mos maiorum* du *bellum*. Il y a lieu de croire que Cicéron a obligé Catilina à quitter Rome pour rejoindre l'armée de Manlius en Étrurie dans le but de démontrer au Sénat que les projets des conjurés s'apparentaient clairement à une guerre.

Dans sa deuxième *Catilinaire*, qui fut délivrée après la fuite de Catilina en Étrurie et avant la capture des partisans demeurés à Rome, l'Arpinate attire l'attention de ses auditeurs sur le danger représenté par ces hommes rassemblés autour de Catilina, et qui ambitionnaient de renverser le régime en place et de prendre le pouvoir par n'importe quel moyen tels de vulgaires bandits. Le Sénat déclara dès lors Manlius et Catilina *hostes rei republicae*, ce qui n'empêcha nullement ces derniers de continuer leurs préparatifs militaires.

Dans ce discours, le terme *coniuratio* n'apparaît qu'une seule fois [13], alors que celui de *bellum* est cité à douze reprises pour décrire les activités de l'armée de Manlius et celles des partisans de Catilina résidant tant à Rome qu'en Italie [14]. Il y a lieu de penser que Cicéron a préféré le vocable *bellum* à celui de *coniuratio* pour deux raisons : premièrement, parce qu'il entendait souligner l'intention éminemment hostile et martiale de tous les participants de l'affaire [15] ; deuxièmement, parce qu'il estimait que le terme de *coniuratio*, contrairement à celui de *bellum*, supposait qu'un voile dissimulait les actions de l'ennemi. Or l'Arpinate prétendit être informé des tenants et des aboutissants des projets catiliniens. Pour lui, c'est lors de la rencontre des conjurés au domicile de Laeca le 6 novembre 63 que tout

7. Cic., *Cat*., 1, 8.

8. Cic., *Cat*., 1, 1 ; 3 ; 5 ; 6 ; 11 (*bis*) ; 12 ; 13. Dans les quatre *Catilinaires*, le terme de *bellum* se référant spécifiquement à l'affaire de 63 apparaît trente-trois fois, tandis que celui de *coniuratio* compte dix-huit occurrences.

9. Après le départ de Catilina, le rôle de Lentulus fut considéré par Cicéron comme plus notable que celui de son comparse.

10. Cicéron (*Cat.*, 1, 7) présente Manlius comme l'un des principaux complices de Catilina, et précise qu'il avait été centurion dans l'armée de Sylla (2, 14).

11. Cic., *Cat*., 1, 23.

12. Cic., *Cat*., 1, 33.

13. Cic., *Cat*., 2, 9.

14. Cic., *Cat*., 2, 1 ; 11 ; 13 (*bis*) ; 14 (*ter*) ; 15 ; 18 ; 24 ; 28 (*bis*).

15. V. Pagan, *Conspiracy Narratives in Roman History*, Austin, University of Texas Press, 2004, p. 19-24.

fut arrêté : *quem ad modum esset ei ratio totius belli descripta, edocui* [16]. L'utilisation du terme *bellum* sert une fois encore son intention de mettre l'accent sur le caractère belliqueux, dramatique et mémorable de l'affaire. Au demeurant, Cicéron argue que Manlius conduisit en son nom la guerre contre le peuple de Rome [17]. Il le présente donc ici comme le *dux* de ce *bellum* perfide.

Il est cependant nécessaire de ne pas conclure hâtivement que, dans l'œuvre cicéronienne, l'affaire de 63 se soit apparentée à une guerre plutôt qu'à une conspiration en raison du fait que les occurrences du terme de *bellum* étaient plus nombreuses que celles du mot *coniuratio* dans la deuxième *Catilinaire*. En effet, si le premier vocable est *passim* utilisé de manière littérale pour évoquer la véritable bataille, celle qui opposerait Catilina et l'armée de Manlius aux forces cicéroniennes et antoniennes, Cicéron y recourt à certaines occasions sur le plan métaphorique pour faire savoir à son lectorat que la *Res publica* aurait à lutter socialement et politiquement contre les individus ayant pris part à la tentative d'insurrection ou qui la soutenaient de près ou de loin.

Dans la troisième *Catilinaire*, l'Arpinate fait part au peuple de ce qui s'était passé quelques jours plus tôt au Sénat, expliquant que les quatre citoyens suspectés d'avoir écrit les lettres décrivant le complot catilinien avaient ouvertement reconnu en être les auteurs. Les déclarations des émissaires et celles de Volturcius permirent d'identifier deux autres sénateurs, ainsi qu'un combattant de Sylla et un affranchi. Toutefois, ces hommes demeurèrent un temps introuvables. Un certain M. Caeparius, aristocrate originaire de Terracina, fut capturé le même jour que ses comparses en tentant de quitter Rome. Par ailleurs, Cicéron s'adresse à Lentulus pour déplorer le fait qu'il utilisa l'image de son défunt grand-père, P. Cornelius Lentulus, sur le sceau de cire apposé sur la missive confiée aux émissaires allobroges. Ainsi met-il en évidence son manque de *fides* civique et de *pietas* filiale. Au reste, Cicéron remarque à deux reprises que la *magnitudino scelerum* était patente [18]. Il entend démontrer au peuple romain que Catilina et ses complices avaient désiré entreprendre une guerre contre Rome et ses dirigeants.

Pour preuve, dans sa troisième allocution, le vocable *bellum* apparaît dix fois [19], contre cinq fois pour celui de *coniuratio* [20]. D'emblée, Cicéron avertit son auditoire qu'après la fuite de Catilina en Étrurie, les conjurés restés à Rome demeuraient des chefs du *nefarium bellum* [21]. Puis, il soutient que Lentulus tenta d'obtenir le soutien des Allobroges *belli Transalpini et tumultus Gallici excitandi causa* [22]. Dans cette dernière occurrence, l'auteur use du terme *bellum* pour démontrer aux sénateurs et aux citoyens romains que Catilina et Manlius étaient prêts à solliciter l'aide de barbares pour renverser le pouvoir en place et guerroyer contre des *ciues*. Plus loin dans le

16. Cic., *Cat*., 2, 13.
17. Cic., *Cat*., 2, 14 : *bellum populo Romano suo nomine*.
18. Cic., *Cat*., 3, 4 ; 21.
19. Cic., *Cat*., 3, 3 ; 4 ; 15 ; 16 ; 19 ; 22 ; 25 (*ter*) ; 27.
20. Cic., *Cat*., 3, 3 ; 14 ; 15 ; 17 ; 21.
21. Cic., *Cat*., 3, 3.
22. Cic., *Cat*., 3, 4. C. Gejrot, « The letter from Lentulus », *Eranos* 103, 2005, p. 20-25.

même discours, il accole à *bellum* les superlatifs *consceleratissimum periculosissimumque* [23], puis ceux de *maximum crudelissimumque* [24]. Ces termes hyperboliques, cités après que Cicéron eut déclaré au peuple romain que Lentulus et la *reliqua coniuratorum manus* avaient reconnu leurs méfaits et tenté de venir en aide à Catilina et à son armée stationnée en Étrurie, étaient destinés à marquer les esprits et à démontrer que le *bellum* catilinien s'opposait pleinement à la romanité.

Enfin, dans la quatrième *Catilinaire*, prononcée le 5 décembre, Cicéron explique qu'il convoqua le Sénat au sein du temple de Jupiter Stator, afin qu'il se prononçât sans tarder sur le sort des coupables. Les cinq qui avaient reconnu avoir participé à l'affaire et demandé de l'aide aux Allobroges furent condamnés, puis mis à mort sans avoir bénéficié d'un procès officiel public. En apprenant ces exécutions, Catilina et Manlius, découragés, décidèrent du repli de l'armée d'Étrurie en Gaule, mais, Q. Caecilius Metellus Celer, préteur, leur bloqua le passage, tandis que les forces du consul C. Antonius les poursuivaient. Dans son quatrième discours, Cicéron décrit ces participants de l'affaire comme des hommes *qui delere imperium, qui populi Romani nomen extinguere* [25]. Il conforte ainsi son point de vue selon lequel ceux qui avaient commis ces crimes étaient des *inproborum ciuium* [26]. Enfin, il met l'accent sur la condamnation de Lentulus eu égard au fait qu'il a été préteur et consul et qu'il estime que Catilina et lui avaient été responsables d'un conflit de grande ampleur apparenté à une guerre.

Dans cette dernière *Catilinaire*, le terme de *bellum* est préféré dix fois [27] ; celui de *coniuratio*, à quatre reprises [28]. Les deux mots font référence à l'affaire Catilina dans son ensemble et aux dangers qu'elle représentait pour les Romains.

Le vocable *bellum* est également usité par Salluste. Dans sa monographie consacrée à l'affaire Catilina, le terme de *coniuratio* et ses connexes sont utilisés vingt-neuf fois pour la décrire [29]. Celui de *bellum* y est autant cité. L'historien utilise les deux substantifs pour expliquer que les participants de la tentative de coup d'État eurent recours à des moyens subversifs en lien avec une conjuration, tout en préparant un *bellum.* À l'instar de Cicéron, Salluste utilise ce mot tant pour évoquer les actions menées dans ou hors de Rome, que l'affaire dans son ensemble. Après avoir expliqué que l'intention première de Catilina, consistant à assassiner Cicéron au Champ de Mars, n'avait pas été concrétisée, Salluste raconte que le principal conjuré *constituit bellum facere* [30]. Il souligne que, l'armée stationnée en Étrurie ayant été

23. Cic., *Cat*., 3, 16.
24. Cic., *Cat*., 3, 25.
25. Cic., *Cat*., 4, 7.
26. Cic., *Cat*., 4, 15.
27. Cic., *Cat*., 4, 1 ; 2 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 (*ter*) ; 12.
28. Cic., *Cat*., 5, 6, 18, 20.
29. Sall., *Cat*., 4, 3 ; 17, 1 ; 7 ; 18, 1 ; 19, 6 ; 23, 1 ; 4 ; 24, 1 ; 27, 3 ; 30, 6 ; 36, 5 ; 37, 1 ; 39, 5 ; 40, 6 ; 41, 5 ; 43, 1 (*bis*) ; 46, 1 ; 47, 1 (*bis*) ; 48, 1 ; 4 (*bis*) ; 51, 10 ; 52, 14 ; 17 ; 24 ; 56, 5 ; 57, 1. Le terme *bellum* apparaît cinquante-deux fois tout au long du *Catilina* sallustéen ; vingt-huit occurrences font référence à l'affaire de 63 : 16, 4 ; 17, 6 ; 20, 15 ; 21, 1-2 ; 24, 2 ; 26, 5 ; 27, 4 ; 30, 2 ; 31, 3 ; 32, 1-2 ; 33, 4 ; 37, 9 ; 39, 6 ; 40, 1 ; 43, 1 ; 47, 2 ; 48, 1-2 ; 51, 9 ; 52, 3 ; 24 ; 34 ; 57, 1 ; 5 ; 58 ; 2 ; 16.
30. Sall., *Cat*., 26, 5.

encerclée, Catilina n'eut d'autre choix que celui de tenter sa chance dans le combat, *fortunam temptare belli.* L'historien suggère en outre que ce dernier pensait qu'il serait plus utile de mener les armées en Étrurie et qu'il espérait que les hommes envoyés dans d'autres régions d'Italie *initium belli facerent* avaient eu plus de succès que les protagonistes demeurés à Rome [31]. Salluste affirme qu'après que Cicéron eut été informé de l'affaire et qu'il eut délivré sa *Première Catilinaire*, Catilina pensait que son meilleur plan d'action était *exercitum augere ac prius quam legiones scriberentur multa antecapere, quae bello usui foret* [32]. Au demeurant, il s'indigne que des *iuuenes nobilis* étaient liés de près à l'affaire parce que *bellum quam pacem malebant* [33], et que la plèbe *nimis bello fauebat* [34]. De fait, il entend montrer que nombre de citoyens, toutes classes confondues, exprimaient de l'intérêt pour le *bellum* catilinien. Il remarque surtout qu'ils étaient terrorisés par le *timor belli* [35]. Salluste écrit que Catilina incita les participants restés à Rome afin de préparer *alia belli facinora* [36]. Dans ces deux dernières occurrences, le terme de *bellum* évoque implicitement l'avenir proche de l'*Vrbs*.

Comme Salluste, Cicéron crée un climat de peur en qualifiant l'affaire de 63 de « guerre ». Le terme de *bellum* est usité pour signifier que les conjurés entendaient s'emparer du pouvoir par la force après avoir renversé le consul et les défenseurs de la *Res publica*. Dans les *Catilinaires*, le choix de ce vocable rend compte de l'affaire dans son ensemble de manière rhétorique et littérale, et ne fait pas référence aux seules activités militaires ayant eu lieu au nord de Rome. Par ailleurs, les deux auteurs font référence au *bellum* dans le but de persuader leurs lecteurs que la *res publica* devait faire face à une menace de conflit armé et non pas à de simples projets d'incendies volontaires et à divers assassinats politiques à Rome. En outre, ils déplorent la déperdition des valeurs romaines en présentant les protagonistes de l'affaire comme corrompus et amoraux [37]. Enfin, l'Arpinate veut démontrer qu'eu égard à l'importance et à la dangerosité de l'affaire, il n'a d'autre choix que celui de renverser les conjurés et de mettre à mort Lentulus et ses sympathisants. Ce faisant, il peut espérer légitimer son action politique et militaire, et se présenter comme le sauveur de l'État.

2. L'usage du terme de *bellum* destiné à légitimer et à renforcer la position de Cicéron

Dans son premier discours, adressé aux sénateurs et à Catilina, Cicéron explique qu'il sait qu'une attaque menée par ce dernier est en cours. C'est la raison pour laquelle il donna l'ordre de protéger la Ville. Les plans ourdis par Catilina et ses comparses échouèrent donc grâce aux mesures prises par

31. Sall., *Cat*., 27, 4.
32. Sall., *Cat*., 32, 1.
33. Sall., *Cat*., 17, 6.
34. Sall., *Cat*., 48, 1.
35. Sall., *Cat*., 31, 3.
36. Sall., *Cat*., 32, 2.
37. B. Levick, « Morals, politics, and the fall of the Roman republic », *G&R* 29, 1982, p. 53-62 ; D Levene, « Sallust's 'Catiline' and Cato the censor », *CQ* 50, 2000, 174-180.

le consul [38]. De plus, celui-ci sous-entend d'emblée que la mise en place des pouvoirs extralégaux inhérents au sénatus-consulte ultime provoquerait l'échec du projet nourri par les conjurés. Cicéron voit une chance pour la communauté civile d'avoir battu ce dernier aux élections de 64 avant J.-C. afin de s'assurer qu'il ne fût pas capable d'attaquer la *Res publica* qu'en exil [39]. Cette formule laisse entendre que l'Arpinate était parvenu à empêcher le conjuré de disposer de l'*imperium militiae*. Comme indiqué ci-avant, la représentation cicéronienne d'un *bellum* incluant toute l'Italie avait pour objectif de souligner l'ampleur de la menace à laquelle l'*Vrbs* dut faire face en 63. Ce faisant, Cicéron justifie son titre de *Pater patriae* et sa volonté de mettre à mort des principaux chefs conjurés.

Dès la première *Catilinaire*, il tente d'établir un lien prégnant et immanent entre la patrie qu'il sauva courageusement et son action civique et politique [40]. Dans son deuxième discours prononcé à l'encontre des conjurés, il pose la question oratoire : *in exilium eiciebam, quem iam ingressum esse in bellum uidebam ?* pour laisser apparaître en filigrane qu'il mesure d'emblée la gravité des faits et agit en conséquence [41].

Le second discours cicéronien commence par une autocongratulation visant à rappeler au *populus* qu'il avait été en mesure de contrecarrer efficacement les plans de Catilina, exposés dans sa *Première Catilinaire* [42]. Il ajoute pour s'attirer les faveurs populaires : *uos omnes factam esse aperte coniurationem contra republicam uideretis* [43]. Dans ses quatre discours, Cicéron a toujours prétendu avoir eu connaissance de tous les dessous de l'affaire : *omnia consilia* [44]. Il entend ainsi afficher son omniscience des affaires de l'État.

Cicéron commence son troisième discours par la phrase suivante : *Rem publicam, Quirites, uitamque omnium uestrum, bona, fortunas, coniuges liberosque uestros atque hoc domicilium clarissimi imperi, fortunatissimam pulcherrimamque urbem, hodierno die deorum immortalium summo erga uos amore, laboribus, consiliis, periculis meis e flamma atque ferro ac paene ex faucibus fati ereptam et uobis conseruatam ac restitutam uidetis* [45]. Ce faisant, il lie la protection des dieux aux Romains à la vigilance dont il fait preuve, malgré les périls essuyés. Avec emphase, l'Arpinate ajoute que *quae quoniam in senatu inlustrata, patefacta, comperta sunt per me* [46]. Néanmoins, il précise une fois encore qu'il fut secondé par la

38. Cic., *Cat*., 2, 8.
39. Cic., *Cat*., 1, 27. Voir P. Grimal, « À la recherche du 'vrai' Cicéron », *Vita Latina* 127, 1992, p. 5-10 ; H. Kananack, *Reconsidering The Conspiracy of Catiline : Participants, Concepts, and Terminology in Cicero and Sallust*, thèse de doctorat, université d'Exeter, 2012, p. 193-194.
40. Cic., *Cat*., 1, 27-29.
41. Cic., *Cat*., 2, 14.
42. Cic., *Cat*., 2, 1.
43. Cic., *Cat*., 2, 6.
44. Cic., *Cat*. 1, 1 ; 6 ; 10 ; 24 ; 32 ; 2, 5-6 ; 13 ; 19 ; 26.
45. Cic., *Cat*., 3, 1.
46. Cic., *Cat*., 3, 3.

providence divine [47], qui désirait que toute la lumière fût faite sur l'affaire. Ce faisant, l'orateur entend manifester sa *pietas* à l'égard des divinités. Peu après, il évoque l'étendue du nombre de participants félons (*coniuratione tantaque hac multitudine domesticorum hostium*) [48] afin de renforcer sa position de défenseur de l'*Vrbs* et de tous ses citoyens. À la fin de sa troisième *Catilinaire*, Cicéron déclare : *Memoria uestra, Quirites, nostrae res alentur, sermonibus crescent, litterarum monumentis inueterascent et corroborabuntur ; eandemque diem intellego, quam spero aeternam fore, propagatam esse et ad salutem urbis et ad memoriam consulatus mei* [49]. Il se vante ensuite de pouvoir protéger chaque citoyen romain d'*uno post hominum memoriam maximo crudelissimoque bello* [50]. Il ajoute immédiatement que la *Res publica* eut la chance de compter sur la protection de deux hommes : Pompée, qui avait fait reculer les frontières de l'Empire par le biais de ses nombreuses victoires militaires ; et lui-même, qui *imperi domicilium sedisque seruaret* [51]. L'Arpinate explique pourtant que les victoires résultant des *externa bella* ne pouvaient être célébrées qu'à Rome, ce qui sous-entend que la répression de l'affaire Catilina au cœur de la Cité constitua la victoire suprême [52]. Au surplus, dans *Cat*., 3, 22, Cicéron se joue de la crainte qu'éprouvaient les Romains à l'égard des Gaulois ; la mise à sac de leur ville en 390 avant J.-C. par Brennus était connue de tous.

Dans sa quatrième allocution, Cicéron se présente aux sénateurs en chef empreint de *uirtus* en comparant sa victoire à celles remportées par les généraux romains lors des guerres puniques, macédoniennes et germaniques [53]. Parallèlement, en mettant en exergue sa *fides* et sa *pietas*, il affirme qu'il sauva du meurtre et des flammes les vies, les maisons et les temples de Rome, et stipule que le peuple le remercia d'avoir sauvé *totam Italiam ex bello et uastitate*. L'Arpinate amplifie son propos en déclarant que *qua re mihi cum perditis ciuibus aeternum bellum susceptum esse uideo* [54]. L'expression *aeternum bellum*, mentionnée également dans ses *Lettres aux familiers* [55], évoque à la fois l'ensemble des événements qui s'étaient produits après 63, la défaite de l'armée en Étrurie en janvier 62 et les poursuites menées contre ceux qui avaient été accusés d'avoir soutenu l'affaire.

Cicéron se vante à moultes reprises d'avoir découvert les agissements de Catilina et de Lentulus, et d'avoir mis un terme à l'affaire de 63, laquelle fut, selon lui, plus notable que toutes les victoires militaires remportées par de célèbres généraux romains. À ses yeux, si Rome avait été détruite, les victoires sur les ennemis extérieurs auraient été vaines. L'Arpinate compare d'ailleurs sa victoire à celles de Scipion sur Carthage, de Paul-Émile sur la

47. P. Mackendrick, *The Speeches of Cicero. Context, Law, Rhetoric*, Londres, Duckworth, 1995, p. 104-105 ; A. R. Dyck, *Cicero : Catilinarians*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 192-199.
48. Cic., *Cat*., 3, 15.
49. Cic., *Cat*., 3, 25.
50. Cic., *Cat*., 3, 25.
51. Cic., *Cat*., 3, 26.
52. Cic., *Cat*., 3, 27. P. Jal, «*Bellum civile… bellum externum* dans la Rome de la fin de la République», *LEC* 30, 1962, p. 257-267.
53. Cic., *Cat*., 4, 20-24.
54. Cic., *Cat*., 4, 22.
55. Cic., *Fam*., 5, 2.

Macédoine, de Marius sur les tribus germaniques, et de Pompée en Orient [56]. Il évoque ensuite le triomphe à nul autre pareil dont le peuple romain voulait le gratifier pour avoir déjoué la conjuration, mais ajoute qu'il refusa la gloire *ceterisque laudis insignibus* [57].

Il est à noter que Cicéron, à trois reprises, recourt à l'expression *omnia scelera* [58] pour désigner l'ensemble des protagonistes et résumer leurs intentions, ce qui sous-entend que les *scelerati* devaient être poursuivis pour leurs agissements criminels. De plus, dans ses *Catilinaires*, Cicéron utilise les expressions *flamma atque ferro* [59] et *caedes atque incendium* [60] pour décrire les actions planifiées par ceux restés à Rome et empêchées par Cicéron. Au demeurant, il pense que si la *res publica* maintenait la *concordia*, il pourrait éviter le *malum ciuile ac domesticum* [61]. Ainsi se présente-t-il en rassembleur.

Toutefois, si Cicéron était convaincu que sa vie et l'*Vrbs* étaient menacées, le projet d'incendier cette dernière comportait des faiblesses depuis le début. En effet, les armées de Catilina et Manlius se trouvaient encore à 150 kilomètres de là. Cicéron brandit donc diverses menaces dans le but de persuader les habitants de Rome de témoigner de l'intérêt à l'affaire et son action politique.

De fait, Cicéron se présente comme le garant de la pérennité de l'État et de ses institutions et comme le consul qui assura l'unité romaine mise à mal durant la guerre civile ayant mis aux prises les marianistes et les syllaniens. En tant que magistrat, il fut sans doute victime d'une pression politique croissante en raison de la sévérité de ses actions. Aussi l'Arpinate édita-t-il les *Catilinaires* pour répondre aux critiques essuyées durant et après son consulat, et prouver que la *Res publica* avait été confrontée à de graves menaces externes et internes. Lui dont les obligations étaient de protéger la ville de *domesticae insidiae* et *intestinum scelus*, considérait-il toutefois l'affaire de 63 comme un *bellum ciuile* ?

3. L'usage des expressions *bellum domesticum* et *bellum intestinum* dans les *Catilinaires*

Cicéron voit-il le *bellum* catilinien comme une lutte interne ? Dans sa deuxième *Catilinaire*, il use des adjectifs *domesticus* et *intestinus* pour expliquer par quel biais le concept de *bellum* doit être analysé lorsqu'il est en lien avec Catilina et ses acolytes.

L'adjectif *domesticum* servant à qualifier le *bellum* est utilisé à trois reprises dans la deuxième *Catilinaire* de Cicéron. Ce dernier y évoque le principal protagoniste et ennemi de l'*Vrbs* en ces termes : *unum huius belli domestici ducem* [62]. Il est probable que, dans ce discours tenu après la fuite de ce dernier, le *bellum domesticum* ait été une allusion aux intentions non pacifiques de l'armée en Étrurie et non à l'affaire

56. Cic., *Cat*., 4, 20-23 ; cf. 3., 25-27.
57. Cic., *Cat*., 4, 23.
58. Cic., *Cat*., 1, 31 ; 33, 3 ; 6.
59. Cic., *Cat*., 2, 1 ; 3, 1.
60. Cic., *Cat*., 1, 3 ; 6 ; 2, 6 ; 10 ; 3, 8 ; 15.
61. Cic., *Cat*., 4, 15.
62. Cic., *Cat*., 2, 1.

elle-même [63]. Les deux occurrences suivantes de l'expression *bellum domesticum*, quant à elles, décrivent les actions des partisans de Catilina demeurés à Rome. Cicéron insiste sur le fait que la guerre se déroulait sur le sol romain, et que les complots, le danger et l'ennemi furent omniprésents parmi les Quirites [64].

R. Brown [65] argue que *bellum domesticum* est une expression moins connotée sur le plan politique que ne l'est *bellum ciuile* parce qu'elle met entre parenthèses la question de la citoyenneté. Cependant, les deux locutions, dans les *Catilinaires* de Cicéron, laissent à penser que les citoyens étaient pleinement impliqués dans le *bellum* de 63. Ainsi le *bellum domesticum* évoque-t-il à la fois l'Étrurie et l'*Vrbs*, deux entités géographiques qui formaient une unité civique et politique depuis la fin de la guerre sociale.

La dernière occurrence de *bellum domesticum* figurant dans la deuxième *Catilinaire* qualifie le *bellum* d'*intestinum ac domesticum post hominum memoriam crudelissimum et maximum* [66]. La conjonction *ac* sépare *domesticus* et *intestinus* pour renforcer le propos [67]. Sans doute le *bellum intestinum* se référait-il explicitement à la lutte continuelle entre les citoyens romains, et le *bellum domesticum* faisait-t-il directement allusion aux activités militaires qui se déroulaient en Étrurie et dans le nord de l'Italie. À tout le moins, en dépit de la non-mention de l'adjectif *ciuilis*, ces deux expressions laissent entendre que les participants de ce conflit étaient des *ciues Romani*.

Nous comptons trois fois *domesticus* dans la troisième *Catilinaire* pour souligner que les *ciues* reconnaissant soutenir le complot catilinien étaient romains [68]. En outre, selon Cicéron, pourtant sceptique à l'égard de la divination étrusque, les haruspices avaient soutenu que les présages proposés en 65 et en 63 annonçaient que *caedis atque incendia legum interitum et bellum ciuile ac domesticum et totius urbis atque imperi occasum appropinquare* [69]. Significativement, le *bellum* prédit par ces prêtres est donc qualifié de *domesticum ac ciuile*. Les deux qualificatifs mettent l'accent sur le fait que ceux qui soutenaient le *bellum* étaient des *ciues*. Cependant, ils ne se réfèrent pas à une seule et même action car, comme nous l'avons mentionné plus haut, la conjonction *ac* peut impliquer une séparation pour accentuer le propos. Par conséquent, le *bellum domesticum ac ciuile* fait sans doute référence tant aux perturbations se produisant à l'intérieur de Rome que celles ayant lieu à l'extérieur de l'*Vrbs*, et aux implications politiques et civiques inhérentes au *bellum*. Cette affirmation est soutenue par la comparaison de la répression du *bellum* mené par des citoyens en ville et dans les faubourgs,

63. Dyck, *Cicero : Catilinarians*, *op. cit.* [n. 47], p. 127.

64. Cic., *Cat*., 2, 11. N. Adkin, « Cicero, *Catilinarians*, 2, 11 : *intus insidiae sunt* », *AC* 62, 1993, p. 213-217.

65. R. Brown, « The terms *Bellum Sociale* and *Bellum Civile* in the Late Republic », dans C. Deroux (éd.), *Studies in Latin Literature and Roman History XI*, Bruxelles, Latomus, 2003, p. 94-120.

66. Cic., *Cat*., 2, 28.

67. Kananack, *Reconsidering the Conspiracy of Catiline*, *op. cit.* [n. 37], p. 197.

68. Cic., *Cat*., 3, 15, 22 ; 28.

69. Cic., *Cat*., 3, 19.

lequel *bellum* différait par essence de la guerre menée contre un ennemi étranger [70].

Dans leurs études de l'expression *bellum ciuile*, P. Jal [71], V. Rosenberger [72] et R. Brown [73] mettent l'accent sur les ramifications politiques et sociales, ainsi que sur les connotations éminemment négatives et sinistres qu'elle véhiculait. C'est sans doute pour cette raison que Cicéron l'emploie avec parcimonie pour interpréter l'affaire de 63.

Toujours est-il que, selon lui, les participants à ce *bellum ciuile*, s'ils étaient des *ciues*, étaient surtout des *hostes*. Pour identifier les citoyens impliqués dans l'affaire, qu'ils aient ou non résidé à Rome, et convaincre son lectorat que les personnes impliquées dans la conjuration agissaient comme des ennemis de l'*Vrbs*, Cicéron utilise dans ses *Catilinaires* le terme de *hostes* à vingt-huit reprises. Catilina et Manlius furent d'ailleurs déclarés officiellement *hostes rei publicae* ; les citoyens qui leur étaient associés furent vraisemblablement considérés de la même manière. Les occurrences cicéroniennes du terme *hostis* comportent une dimension antinomique à la notion de *ciues* [74], et montrent à quel point leur auteur insiste sur le caractère hostile des citoyens ayant soutenu l'affaire de 63.

Dans son premier discours, Cicéron soutient qu'*at numquam in hac urbe qui a re publica defecerunt civium iura tenuerunt* [75]. Il déclare d'ailleurs par la suite que Lentulus perdit sa qualité de préteur et sa citoyenneté lorsqu'il avoua avoir été impliqué dans l'affaire [76]. Puis l'Arpinate insiste sur le fait que la mise à l'écart dont Catilina avait fait l'objet avait été décidée par le Sénat, lequel était *de iure* et *de facto* l'émanation du peuple [77]. Cicéron entend faire la démonstration que le plan de Catilina consistant à rejoindre l'armée de Manlius était un acte ne pouvant être mis en œuvre que par un *hostis* et non par un citoyen romain empreint de *fides*. Il explique que lorsque Catilina rejoignit l'Étrurie, il fut un « ennemi public » en raison de sa volonté de faire la guerre à la République [78]. Au demeurant, de façon très rhétorique, le *populus* s'enquit auprès du consul de savoir pourquoi il permit à Catilina de quitter Rome alors qu'il agissait comme un *hostis* et un *dux belli* pour rejoindre l'armée de Manlius en Étrurie. En outre, il demande si Cicéron attend que l'Italie soit dévastée par la guerre et que ses cités soient détruites et ses villages en flammes avant de décider de mettre Catilina à mort [79]. Il rappelle ensuite au consul que nombre de citoyens ayant jadis menacé la stabilité de la *Res publica* avaient été exécutés [80]. L'Arpinate répond qu'il ne

70. Cic., *Cat*., 3, 27.
71. P. Jal, *La Guerre civile à Rome*, Paris, Presses universitaires de France, 1963.
72. V. Rosenberger, *Bella et Expeditiones : die Antike Terminologie der Kriege Roms*, Stuttgart, Steiner, 1992, p. 155-156.
73. Brown, *art. cit.* [n. 65], p. 120.
74. P. Jal, « *Hostis (publicus)* dans la littérature latine de la fin de la république », *REA* 65, 1963, p. 53-79.
75. Cic., *Cat*., 1, 28.
76. Cic., *Cat*., 3, 15.
77. Cic., *Cat*., 2, 12.
78. Cic., *Cat*., 1, 27.
79. Cic., *Cat*., 1, 29.
80. Quelques conjurés furent blanchis ; certains ne furent jamais inquiétés faute d'avoir été identifiés : voir E. Phillips, « Catiline's conspiracy », *Historia* 25, 1976, p. 441-448.

compte pas employer de tels moyens [81]. Toutefois, plus tard dans l'année, il changea d'avis au motif que le *bellum* catilinien fut conduit par des *hostes*.

Dans sa deuxième *Catilinaire*, Cicéron affirme que l'ensemble des *ciues* impliqués dans l'affaire de 63 doivent être traités comme des *hostes*. Cependant, en ce qui concerne les membres de la *reliqua coniuratorum manus*, il écrit que *quamquam sunt hostes, tamen […] nati sunt ciues* [82]. Il est à tout le moins manifeste que, selon lui, tout *ciuis* soutenant le projet de Catilina à Rome s'apparente à un *hostis*.

Dans son dernier discours, l'Arpinate rappelle la teneur de la *lex Sempronia*, laquelle conférait à un citoyen romain le droit de faire appel au peuple, puis déclare qu'elle ne devrait pas être appliquée aux conjurés, car *rei publicae sit hostis eum ciuem esse nullo modo posse* [83]. Ainsi entend-il faire en sorte que les insurgés subissent finalement la peine capitale. Il ajoute même que les citoyens qualifiés d'*improbi* et d'*hostes* doivent être considérés comme des ennemis publics, et non comme des citoyens hostiles [84]. Cicéron, qui avait conseillé de mettre à mort sans procès Lentulus et ses complices, était conscient de la violence que cet acte engendrerait. Il lui fallait donc persuader le Sénat et le peuple romains que les *ciues* ne valaient pas mieux que des *hostes* non romains lorsqu'ils menaçaient ouvertement de *bellum* la *Res publica*. Finalement, dans la conclusion du discours, l'Arpinate déclare que tous les *ciues* impliqués dans l'affaire Catilina *hostes patriae semel esse coeperunt* [85].

Dans sa huitième *Philippique*, Cicéron décrit trois conflits qui se sont produits plusieurs années avant son consulat (le différend ayant mis aux prises Sylla et Sulpicius ; l'opposition déclarée entre Cinna et Octavius ; la rivalité survenue entre Pompée et César) en utilisant l'expression *bella ciuilia*. Il ajoute qu'*horum omnium bellorum causae ex rei publicae contentione natae sunt* [86]. Dans cette *Philippique*, l'objectif de Cicéron était de convaincre le Sénat de déclarer Marc Antoine *hostis rei publicae* en raison de ses actions hostiles de 43, lesquelles furent, selon l'Arpinate, équivalentes à un *bellum ciuile* [87]. Ainsi met-il sur le même pied le chef de guerre césarien et les protagonistes de l'affaire de 63.

Salluste écrit que Catilina était rompu au *bella intestina* depuis sa jeunesse [88]. Cette expression pourrait faire référence aux conflits armés auxquels participa le conjuré, tout en l'associant à Sylla, dont la dictature était encore dans toutes les mémoires. En outre, elle suggère sans nul doute un *bellum ciuile*. Cette dernière locution se retrouve deux fois dans le *Catilina* sallustéen. Lorsque Cicéron évoque le *De haruspicum responsis*, il emploie la phrase *bellum ciuile ac domesticum*, alors que Salluste ne se servit que du premier adjectif pour parler du *bellum ciuile* qu'évoque Lentulus en se

81. Cic., *Cat*., 1, 29-30.
82. Cic., *Cat*., 2, 27.
83. Cic., *Cat*., 4, 10.
84. Cic., *Cat*., 4, 15.
85. Cic., *Cat*., 4, 22.
86. Cic., *Phil*., 8, 7.
87. Cic., *Phil*., 8, 8. G. Manuwald, *Cicero, Philippics 3-9*, Berlin, De Gruyter, 2007, t. 2, p. 905-913.
88. Sall., *Cat*., 5, 2.

réclamant des haruspices : la vingtième année après l'incendie du temple de Jupiter Capitolin (juillet 83) *bello ciuili cruentum fore* [89].

Salluste reprend l'expression *bellum ciuile* pour faire état des combats menés contre d'autres Romains à la fin des années 80 avant J.-C. En outre, il argue que les vétérans *usi rapinarum et uictoriae ueteris memores ciuile bellum exoptabant* [90]. Cette formule évoquerait Manlius et les préparatifs militaires entrepris par les vétérans à Fiesole, ainsi que les autres anciens combattants de Sylla présents dans diverses régions italiennes et ayant, eux aussi, soutenu le projet catilinien. Salluste, comme Cicéron, explique que Catilina et ses comparses furent déclarés *hostes* par le Sénat [91]. Il laisse entendre que ces comploteurs, en particulier Manlius et son armée, ne méritaient plus leur statut de *ciues*. Ainsi se montre-t-il plus prudent que Cicéron lorsqu'il s'agit de motiver le retrait de la citoyenneté aux conjurés romains. À tout le moins, dans son compte rendu de la défaite de l'armée de Catilina et Manlius à Pistoia, Salluste déplore que l'*exercitus* ait remporté une victoire contre une armée constituée d'*hospites* et de *cognati*, et que la bataille qui se déroula en Étrurie ait opposé des personnes d'un même territoire [92]. Au surplus, d'après la chronologie des événements utilisée par Salluste, la décision visant à considérer les conjurés comme des *hostes* suit le vote du sénatus-consulte ultime. Le récit de Cicéron, pour sa part, ne précise pas le moment exact lors duquel Catilina et Manlius furent déclarés *hostes rei publicae*.

À la fin de sa monographie, Salluste déplore le fait qu'*ita uarie per omnem exercitum laetitia, maeror, luctus atque gaudia agitabantur* [93]. Il n'a alors pas besoin d'utiliser la formule *bellum ciuile* tant il est évident que la conjuration de Catilina se mua en guerre civile. Il fait comprendre à ses lecteurs que le *bellum* de 63 était dès lors sordide et amoral dans la mesure où il dressa les citoyens romains les uns contre les autres. Toutefois, comme Cicéron, il évite à certaines occasions d'utiliser l'adjectif *ciuile* pour le qualifier. Aucun des deux auteurs n'utilise fréquemment l'expression *bellum ciuile* pour signifier que la guerre de 63 était, de fait, une véritable guerre civile. Pour cause, un *bellum* opposant les *ciues* entre eux n'était pas le genre d'événement digne d'être explicitement célébré.

Nous le voyons, dans ses quatre *Catilinaires*, Cicéron, à l'instar de Salluste, souligne à plusieurs reprises que les membres soutenant Catilina et ses comparses étaient des citoyens romains ; les expressions *bellum domesticum* ou *bellum intestinum* définissent clairement une « guerre intestine ». Cependant, il tente d'expliquer que ces *ciues* devaient avant tout être considérés comme des *hostes*. Cicéron a recours au champ sémantique du *bellum ciuile* à des fins rhétoriques. En outre, à l'instar de Salluste, il l'emploie pour donner du corps à l'un de ses thèmes moraux de prédilection : la lutte contre la guerre intestine et la préservation de la concorde.

89. Sall., *Cat*., 47, 2.
90. Sall., *Cat*., 16, 4.
91. Sall., *Cat*., 36, 1-2.
92. Sall., *Cat*., 61, 8.
93. Sall., *Cat*., 61, 9.

* *
*

Cicéron ambitionne de persuader le Sénat et le peuple romains que les protagonistes de la conjuration de Catilina préparaient un conflit armé visant à renverser la *Res publica* et à s'emparer du pouvoir illégalement, et qu'en outre, ils nourrissaient le projet de dévaster l'Italie tout entière. Pour ce faire, il a maintes fois recours au terme de *bellum*, lequel faisait référence à fois à la guerre en Étrurie et au conflit intérieur planifié par les citoyens demeurés dans la Ville. L'Arpinate désire en effet donner à la conjuration une portée globale. Par ailleurs, les *Catilinaires* ayant très probablement été révisées trois ans après les événements, leur auteur put, en amplifiant l'importance du danger encouru, légitimer son emploi du sénatus-consulte ultime, tout en justifiant les mesures prises durant l'exercice de la magistrature suprême après qu'il fut mis au courant des desseins de Catilina et de ses complices. Enfin, l'adjectif *domesticus* servant à qualifier le *bellum* que les catiliniens préparaient fut maintes fois utilisé par Cicéron dans ses *Catilinaires*. Ce vocable soulignait les aspects internes de la menace à laquelle devaient faire face l'État et ses magistrats.

Cicéron et Salluste choisissent une terminologie identique pour dénoncer les dimensions viles de l'affaire de 63. Ils considèrent ce *bellum* comme étant intestin puisqu'il opposa des citoyens romains entre eux. En outre, les deux auteurs déplorent que les conjurés aient pu nourrir le projet de renverser la *res publica* et d'assassiner un consul, lequel aurait eu, selon ses dires, des raisons valables de mettre des citoyens/ennemis à mort après qu'il eut reçu les pouvoirs que lui conférait le sénatus-consulte ultime, accordé au consul le 21 octobre 63 avant J.-C. L'emploi de la locution *bellum ciuile* entend démontrer que le projet catilinien était de dresser les citoyens romains les uns contre les autres. Cicéron et Salluste utilisent un langage spécifique pour souligner que les participants de l'affaire n'entendaient pas se contenter de commettre des meurtres et des incendies volontaires pour prendre le pouvoir à Rome, mais planifiaient de mener une guerre civile, laquelle forme de *bellum* était imprégnée d'*impietas* et enfreignait le *fas*.